

# **DEMARCHES POUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES (P7)**

## **Démarches**

- Le document P7 qui vous est envoyé par les allocations familiales doit être complété en partie par vos soins et en partie par le secrétariat de l'établissement scolaire.
- Lorsque le document est dûment complété, le faire parvenir par courrier à la caisse d'allocations familiales.

## **Attention !**

Le P7 ne peut être complété que pour les étudiants en ordre de dossier :

- Fiche d'inscription reprenant vos informations dans le dossier
- Carte d'identité valable fournie lors de l'inscription
- Droit d'inscription payé OU attestation du CPAS OU attestation EXO PS positive OU attestation de recyclage,...

Si en cours d'année **l'élève abandonne** les cours, **vous êtes tenu d'en avvertir** votre caisse d'allocations familiales directement sous peine de remboursement dans les mois à venir.